

(1)

(N° 285.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 AOÛT 1887.



GRANDE NATURALISATION.



PROJETS DE LOI PRÉSENTÉS PAR LA COMMISSION.



MESSIEURS,

La Commission des naturalisations a l'honneur de vous proposer les projets de loi suivants, sur les demandes de grande naturalisation portées au feuilleton n° 7, et soumises à la prise en considération par la Chambre.

Le Secrétaire,

BON H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

Pour le Président,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.



N° D'ORDRE DES PROJETS.	DATE et NUMÉRO DES RAPPORTS concernant CHAQUE DEMANDE.	PROJETS DE LOI.
1	28 juillet 1887, n° 275, I.	<p style="text-align: center;">Léopold II,</p> <p style="text-align: center;">ROI DES BELGES,</p> <p style="text-align: center;"><i>À tous présents et à venir, salut :</i></p> <p>Vu la demande du sieur JEAN-GUILLAUME NOHLMANS, cabaretier, à Saint-Josse-ten-Noode (Brabant), né à Broecksittard (partie cédée du Limbourg), le 18 octobre 1855, tendant à obtenir la grande naturalisation ;</p> <p>Vu le § 1^{er} de l'article 2 de la loi du 6 août 1881 ;</p> <p>Attendu que les formalités prescrites par l'article 6 de la même loi ont été observées ;</p> <p>Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE UNIQUE.</p> <p>La grande naturalisation est accordée au sieur JEAN-GUILLAUME NOHLMANS.</p> <hr style="width: 10%; margin: 20px auto;"/> <p style="text-align: center;"><i>La formule qui précède est applicable à la demande du sieur :</i></p>
2	29 juillet 1887, n° 280.	<p>HENRI SCHMIDT, administrateur des propriétés des princes de Croy, au Rœulx (Hainaut), né à Cochem (Prusse), le 27 avril 1845.</p>

